

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 MARS 2018

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 mars 2018 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 09/03/2018.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, CLEMENT, LANZA, RICO, GUI SOLAN, DELZEUX, LABBADI, MOINE, POGGIOLI, ARRUFAT, RACZ, VAIVRE, MANTZ, GAUTIER, CHAPPUIS

Etaient excusés :
Mme CAQUOT (procuration à M. Clément)
M. HOMOLA (procuration à M. Linglin)

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire Générale)

Secrétaire de séance : Mme Annie LANZA

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 6 février 2018

2°) Délibérations :

- 2.1°) Vote du compte administratif principal
- 2.2°) Approbation du compte de gestion 2017
- 2.3°) Affectation des résultats de l'exercice 2017
- 2.4°) Vote des taux des taxes locales
- 2.5°) Vote du Budget Primitif 2018
- 2.6°) Zone de la gare : convention pour la rénovation de la guérite (sous réserve)
- 2.7°) Dispositif de participation citoyenne
- 2.8°) Parc Naturel Régional du Haut-Jura

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 6 février 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1°) Vote du compte administratif principal

M. Clément, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2017.

Présentation simplifiée du tableau récapitulatif des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement de l'année 2017.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

Articles	Dépenses	BP 2017	2017 (réel)	Articles	Recettes	BP 2017	2017 (réel)
011	Charges à caractère général	506 500,00	495 228,50	013	Atténuation de charges	5 000,00	10 806,00
012	Charges de personnel	670 000,00	688 509,13	042	Opération d'ordre	0,00	
022	Dépenses imprévues	6 238,91		70	Produits de services	190 000,00	241 014,97
65	Autres charges de gestion courante	125 761,09	155 689,98	73	Impôts et taxes	900 000,00	971 545,00
66	Charges financières	30 000,00	27 819,92	74	Dotations et participations	775 500,00	741 287,66
042	Opérations d'ordre		538,80	75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	65 762,25
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	8 376,71	77	Produits exceptionnels	3 000,00	12 049,81
68	Amortissements	3 000,00	2 700,00				
739	Reversement Taxes	230 000,00	218 647,00				
TOTAL		1 573 500,00	1 597 510,04	TOTAL		1 923 500,00	2 042 465,69
Epargne réalisée en 2017 : 444 955,65 €							

En dépenses, les charges à caractère générale correspondent aux dépenses « quotidiennes » comme par exemple les fluides (eau, électricité, gaz etc....) mais également l'entretien quotidien des routes (enrobés à froid pour boucher les nids de poule...), les frais juridiques (recours des tiers), la maintenance informatique des différents logiciels de gestion (comptabilité, paie, état civil, périscolaire, urbanisme...), les dépenses relatives au prestataire de la cantine (fourniture de repas)...

Les autres charges de gestion courante correspondent aux dépenses relatives au service d'incendie et de secours de l'Ain, le SIEA, le CCAS...

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette. Le remboursement du capital des emprunts se trouve dans le budget d'investissement (tableau suivant).

En recettes, la ligne « Impôts et taxes » fait apparaître une recette de 945 000 € mais en réalité, la commune doit reverser 225 000 € à l'Etat (reversement taxes) suite à la réforme de la taxe professionnelle, dans le cadre du reversement par les communes dites « riches » aux communes dites « pauvres ». Donc en réalité, la commune a perçu réellement 971 545 € - 218 647 €, soit la somme de 752 898 €.

La compensation franco-genevoise représente 544 672 € en 2017 et apparaît dans la ligne « Dotations et participations ».

Les produits de service sont les recettes relatives aux paiements de la cantine, la location de la salle des fêtes, de la boulangerie et du restaurant essentiellement.

L'épargne réalisée en 2017 (dépenses-recettes) s'élève à la somme de 444 955,65 €.

Monsieur le Maire proposera (délibération n°3) d'affecter cette somme économisée aux dépenses d'investissement prévues en 2018.

2*) Approbation du compte de gestion 2017

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à Gex. Le compte de gestion réalisé par le receveur en poste à Gex étant conforme au compte administratif de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le compte de gestion 2017

3*) Affectation des résultats de l'exercice 2017

Suite au vote du compte administratif 2017, Monsieur le Maire fait constater par le Conseil Municipal les résultats qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 444 955,65 € et il propose d'affecter cette somme (soit l'excédent de fonctionnement 2017) en investissement à l'article 1068 du budget 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AFFECTE l'excédent de fonctionnement de 444 955,65 € en investissement à l'article 1068 du budget 2018.

4*) Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le taux des taxes locales. Il propose de ne pas les modifier.

Rappel des taux votés en 2017 :

Taxe d'habitation : 12.88 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.06 %

Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 57.47 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 18.60 %

Le Conseil Municipal, avec 17 votes pour et une abstention (Virginie Delzeux) :

-APPROUVE les taux des taxes locales telles que ci-après :

Taxe d'habitation : 12.88 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.06 %

Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 57.47 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 18.60 %

5*) Vote du Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint aux finances présentent la proposition du budget primitif 2018 suite à la commission Finances et au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du 6 février en fonctionnement et en investissement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT / PRESENTATION SIMPLIFIEE / PROPOSITION 2018					
Articles	Dépenses	BP 2018	Articles	Recettes	BP 2018
011	Charges à caractère général	544 200,00	013	Atténuation de charges	5 000,00
012	Charges de personnel	715 000,00	042	Opération d'ordre	
022	Dépenses imprévues	4 673,70	70	Produits de services	254 500,00
65	Autres charges de gestion courante	159 200,00	73	Impôts et taxes	945 000,00
66	Charges financières	22 975,30	74	Dotations et participations	737 000,00
042	Opérations d'ordre		75	Autres produits de gestion courante	68 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	77	Produits exceptionnels	34 549,00
68	Amortissements	2 000,00			
739	Reversement Taxes	225 000,00			
TOTAL		1 674 049,00	TOTAL		2 044 049,00
Virement à section d'inv envisagé pour 2018 : 370 000 €					

Le virement à la section de fonctionnement envisagé (370 000 €) correspond à la somme que la commune pense pouvoir économiser en 2018 dans le budget de fonctionnement. Cette somme, si elle est effectivement économiser en 2018, pourra alors être affectée aux dépenses d'investissement en fin d'année.

BUDGET PRIMITIF 2018 PROPOSE EN INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2018		BP 2018
Remboursement du capital	341 509,11	Excédent Investissement	319 765,31
Matériel de gestion courante obligatoire	59 000,00	Excédent Fonctionnement	444 955,65
		Virement de section (fct)	370 000,00
Etude ZAC	12 000,00	Subventions diverses	50 000,00
Avenue du Jura (phase 1)	800 000,00	FCTVA/TA	100 000,00
Accessibilité handicapés	50 000,00		
Déclaration de projet	20 000,00	Amortissements	3 000,00
Trottoir RD 984 (trottoirs)	150 000,00	Mobilier Bibliothèque	
Jeux Enfants (reste à payer)		Cession centre sportif	
Centre sportif (travaux)	50 000,00	Cession terrain gare	117 000,00
Achats terrains	40 000,00	Participation réseaux Bermuda	
Voirie/éclairage public/la Ramaz	200 000,00	Emprunt	1 000 000,00
Cimetière	200 000,00		
Piège à cailloux			
Agencement divers école	4 000,00		
Liaison Rue Crêt de la neige/Prêles	30 000,00		
Toit de la Sacristie + église			
Réfection mairie	125 000,00		
Etude cantine/centre de loisirs	30 000,00		
Aménagement de voirie chemin Mussel	15 000,00		
Aménagement réseau gare	50 000,00		
Projet école	200 000,00		
Imprévus	28 211,85		
	2 404 720,96		2 404 720,96

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VOTE le budget primitif 2018 tel que proposé en fonctionnement et en investissement.

6*) Zone de la gare : convention pour la rénovation de la guérite

Monsieur le Maire présente un projet de rénovation de la petite guérite SNCF en pierre située dans la zone de la gare et propose au conseil municipal de lui déléguer la signature de la convention qui permettra d'enclencher les travaux.

Ce projet émane de la CCPG qui a présenté à la commune l'association « Tempêtes Secrètes », laquelle a pour objet le développement et mise en place de projets culturels. Elle s'implique notamment dans la mise à disposition de locaux et de moyens de production pour des artistes, dans la réalisation d'études en vue de réhabiliter des espaces inoccupés en lieux de vie artistique et dans l'organisation de manifestations d'expositions, de formations ou d'ateliers culturels.

La petite guérite au bord de la voie ferrée pourrait ainsi être rénovée par cette association. Les dépenses d'investissement devraient être prises en charge par la CCPG.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DELEGUE à Monsieur le Maire la signature de la convention qui permettra d'enclencher les travaux avec l'association sous réserve de la prise en charge des travaux par la CCPG.

7*) Dispositif de participation citoyenne

Suite à la réunion d'information du 16 novembre 2017, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un dispositif de « participation citoyenne » au bénéfice de la commune. Il demande également que le conseil l'autorise à signer le protocole lié à cette action.

Ce protocole consiste, avec des personnes volontaires dites « référentes » habitant sur la commune, à mettre en place un partenariat avec la gendarmerie afin de favoriser la surveillance de la commune, de transmettre, si nécessaire, des informations à la gendarmerie dans le respect des droits individuels fondamentaux et d'organiser des actions de solidarité entre voisins.

Monsieur Arrufat, conseiller municipal, ajoute que le CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit) est une structure qui fonctionne bien, avec des professionnels, et qui peut compléter cette démarche de participation citoyenne. Il regrette de ne pas en avoir eu connaissance avant.

Le Conseil Municipal, avec 17 votes pour et une abstention (Adeline Gautier) :

-AUTORISE la mise en place du dispositif de « participation citoyenne »

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole suite à cette action

8*) Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Le nombre d'habitants à Sergy étant désormais officiellement de 2 108 habitants, la commune doit désigner deux délégués et deux suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DESIGNE Virginie Delzeux et Jiri Homola en tant que titulaire et Gunther Mantz et Alain Guisolan en tant que suppléants.

III – Points divers

Madame Moine informe que les travaux de l’Avenue du Mont-Blanc ont commencés et les travaux sur l’Avenue du Jura commenceront le 26 mars. La circulation sera probablement alternée.

Monsieur Rico, adjoint à l’urbanisme, informe que la réunion sur le futur PLUIh du vendredi 9 mars réunissant les communes de Sergy, Chevry, Crozet et la CCPG a prévu le futur taux de logements sociaux à Sergy 30 % malgré le désaccord de la commune qui considère ce taux comme trop élevé même si elle est volontaire pour participer à l’habitat social du Pays de Gex.

Il ajoute qu’il a participé à une réunion sur les transports à la CCPG. A la fin de l’année 2018 la ligne Y sera un peu modifiée : la ligne s’arrêtera au CERN mais il y aura des navettes Y directes entre Saint-Genis-Pouilly et l’aéroport. En conséquence de cela, le nombre de passage de la ligne Y à Sergy sera légèrement moindre (3 passages au lieu de 4 par heure aux heures de pointes).

Monsieur Clément, adjoint aux finances et à la communication, informe que le Sergy Infos sortira le 27 mars prochain et précise que le nettoyage de printemps est prévu le 22 avril suite au succès de l’année dernière. Enfin la réunion d’accueil des nouveaux habitants se déroulera le 22 septembre.

Madame Lanza, adjointe aux affaires scolaires, informe que le prochain conseil d’école se déroulera le 15 mars et le Carnaval des enfants le 16 mars. La commission cantine aura lieu le 16 mars également. Mme Lanza ne pourra donc pas être présente à la distribution de bonbons mais Mme Jouve, 1^{ère} adjointe, y sera.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion : mardi 10 avril 2018 (sous réserve)
--